



ARMISSAN

VIE DU VILLAGE

Le Bulletin d'information officiel de la Commune d'Armissan



Mes chers concitoyens,

Le printemps arrive et nous l'espérons, l'évolution vers une vie plus conforme à nos aspirations. Depuis le dernier bulletin, peu d'activités ont pu permettre de se rencontrer et échanger. Ce bulletin se veut être le lien qui nous relie les uns aux autres en se faisant l'écho de ce qui s'est passé et vous a peut-être échappé et en vous éclairant sur ce qui devrait se passer dans les prochains mois en faisant le point des opérations en cours ou à lancer.

Le repas des seniors et les traditionnels vœux ne se sont pas déroulés comme à l'habitude. Néanmoins, les moyens modernes de communication ont permis la retransmission du mot du Maire en présence des élus sur la page Facebook Armissan vie du village. Le bulletin annuel a été distribué et je remercie au travers de ces lignes les annonceurs qui nous permettent de le financer. Les panneaux lumineux ont été placés en entrée de village et à la Mairie pour permettre à tout un chacun de rester au courant des informations essentielles, par ailleurs retranscrites, pour ceux qui en passant n'auraient pas le temps de tout lire, sur la page Armissan de l'application gratuite City All. Toutes les activités sont stoppées et le couvre-feu ne permet guère d'alimenter ces médias comme d'ordinaire. Mais gageons que dès que le retour à la normale sera effectif, ces moyens vous donneront satisfaction par la nature des informations en tout genre mises à votre disposition.

Quelques dossiers sont en cours de traitement ou à l'étude et les quelques lignes ci-après vous en donnent un aperçu. Parmi les sujets qui nous occupent on peut citer pêle-mêle, l'avenue de la Méditerranée à l'étude par les instances étatiques, les Aspres, dont le repreneur pour le mandataire fait faire toutes les expertises indispensables à l'assurance de couverture décennale, la programmation de la réfection des rues en liaison avec le Grand Narbonne, la voie verte et l'entretien de la Mayral, notamment dans la zone à l'entrée du village, des études seront lancées dès que le budget aura été voté.

De plus, quelques reprises de conseils pour que l'on continue à vivre malgré les contraintes dans les meilleures conditions possibles permettront de clore ce bulletin dont un espace est réservé aux membres de l'opposition.

La campagne de vaccination se développe et si nous avons pu inscrire les plus vulnérables ayant des difficultés de déplacement en les accompagnant vers l'hôpital, nous demeurons tributaires des doses qui sont réparties sur le territoire audois. Si des possibilités s'ouvrent pour permettre à tous de se faire inoculer le vaccin au plus près, la municipalité se tient prête (la proposition en ayant été faite à l'ARS depuis deux mois déjà).

Enfin, j'ai une pensée pour les familles et proches de nos disparus trop nombreux de ce début d'année. Bonne lecture et au plaisir de vous rencontrer dans l'espace commun, en comité restreint bien entendu et souvent avec le masque au minimum à portée de main.

Le Maire



José Frère,
Maire d'Armissan

Numéros Utiles

Mairie : 04 68 45 33 41
Police Municipale : 06 85 31 90 43
ALAE - Centre de Loisirs :
07 50 55 75 60
Ecole R. Cassin : 06 45 60 36 81

Services du Grand Narbonne :

Déchèterie : 04 68 45 21 54
Eau-Assainissement :
04 68 33 83 27

L'AVENUE DE LA MÉDITERRANÉE

Affaire suivie par G Lacombe et J Segura

Cette opération - prévue depuis 2006 dans les documents municipaux d'urbanisme - vise à séparer la chaussée circulée et la Mayral dans la partie urbanisée du village d'une part et à élargir l'avenue de la Méditerranée dans sa partie la plus étroite d'autre part. Cela implique le dévoiement de la Mayral de quelques mètres vers le sud et la reconstitution du mur de pierres sèches qui borde actuellement l'avenue de la Méditerranée.

Le projet permettra aussi de sécuriser le débouché du rec de Combe-Louvière et l'accès au lotissement des Aspres, avec la création d'un trottoir bien utile pour se déplacer en sécurité.

L'acquisition par la Mairie des terrains nécessaires à ce chantier est en cours de négociation.

L'étude technique a été confiée aux bureaux d'études narbonnais Azur Environnement et Sud Rehal. L'agence technique départementale assure l'assistance au Maître d'ouvrage.

Comme souvent à Armissan les travaux sont situés dans le site classé ce qui impose une concertation et un accord sur le projet par les services de l'Etat.

VOIE VERTE

Affaire suivie par G Lacombe et S Santerre

Les automobilistes, cyclistes ou joggers qui utilisent la départementale entre Armissan et Vinassan ont forcément eu un jour un problème. La route, étroite, sans possibilité d'élargissement, est sans trottoir ni échappatoire pour le piéton ou le vélo.

La voie verte permettra de sécuriser la sortie Ouest du village pour les piétons et les vélos et d'éviter un accident de la route, forcément grave quand il implique cycliste ou piéton et voiture ou camion.

Le tracé aujourd'hui en prévision, démarre de l'ancien chemin de Fleury (en dessous du moulin) suit dans un premier temps le chemin communal puis passe au-dessus de la murette (l'emprise du chemin existant n'est pas suffisamment large et impliquerait une zone importante de remblais). Le cheminement rejoint la Croix située face à la Muraillesse puis l'autoroute soit directement le long de la départementale, soit en utilisant des chemins existants (avec l'inconvénient d'allonger le tracé et le parcours) et enfin traverse l'autoroute (avec un aménagement du passage inférieur) avant de rejoindre la commune de Vinassan.

ENTRETIEN DES RUES

Affaire suivie par G Lacombe, J Segura et A Arquié.

Un travail important de recensement de l'état des rues et chemins a été réalisé et une réunion de coordination avec le service des eaux du Grand Narbonne s'est tenue pour définir le programme des interventions possibles, tenant compte des possibilités budgétaires et des impératifs de remise en état des réseaux. D'autres réunions de calage sont d'ores et déjà envisagées pour affiner les interventions.



©Sud Rehal

A ce jour, la Commission des Sites a donné son accord et nous attendons celui de la DDTM pour l'application de la loi sur l'eau, qui devrait intervenir dans les deux mois.

Dès l'accord des administrations, et en fonction de contraintes sanitaires du moment, la Mairie organisera une réunion publique pour présenter le projet et inviter les riverains concernés pour les entendre et notamment régler la problématique de leurs accès à la nouvelle voirie.

Le début des travaux est envisageable cet automne, après la période des vendanges.

A ce jour, les acquisitions foncières nécessaires à cette réalisation vont faire l'objet de négociations avec chacun des propriétaires concernés. Dès que la commune aura la maîtrise du foncier, les services du Grand Narbonne prendront le relais sur cette réalisation qui s'intégrera dans la cohérence du schéma général des voies vertes entre Narbonne et les villages d'une part, et entre les villages et la mer d'autre part. Les détails pratiques seront exposés en temps et en heure et feront l'objet de concertations avec les personnes intéressées dans le cadre des travaux de la commission instaurée à cet effet.



LE PROGRAMME S.A.LI.N (SALINISATION DES AQUIFÈRES LITTORAUX DE LA NARBONNAISE)

Affaire suivie par A Navarro et A Arquié

La basse plaine de l'Aude, fait face à une grande inquiétude : le dépérissement de vignobles, de cultures... dûs à l'évolution de la salinisation des sols et de la nappe alluviale. Ces secteurs salés, font peser des risques sur les milieux naturels et les ressources en eau potable, risques accentués par le changement climatique, la diminution de la ressource en eau et l'élévation du niveau de la mer.

Pour faire face à cette problématique, Le Parc naturel régional de la Narbonnaise et Le Grand Narbonne se sont associés avec BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) et Montpellier Sup Agro. Avec le soutien financier de l'Agence de l'eau et de la Région Occitanie, le programme d'étude S.A.Li.N a été mis en place sur 3 ans.

Un travail de prospection, d'analyse de l'eau et de sols se déroule sur les communes concernées dont Armissan : deux campagnes mesurant la salinité et le niveau d'eau (en période estivale et hivernale sur plus d'une centaine de puits et forages chez des agriculteurs et habitants volontaires), près de 1400 échantillons de sols prélevés et analysés sur plus de 300 sites, 4 parcelles « test » équipées d'appareils de mesure en continu et une enquête réalisée sur le terrain pour relever les pratiques agricoles.

Les conclusions de l'étude ne seront connues qu'à partir de 2022 et permettront de proposer des scénarios d'adaptations sur les pratiques de gestion des sols et des usages de l'eau destinée à l'agriculture, à l'alimentation en eau potable, à l'arrosage et à la préservation du patrimoine naturel. Pour en savoir plus, une brochure est à disposition auprès de la Mairie.

DÉBROUSSAILLEMENT

Affaire suivie par A. Arquié

L'été arrive à grands pas et avec lui le risque de voir notre environnement s'envoler en fumée. L'obligation de débroussaillage, bien comprise par tous, dans notre intérêt collectif, doit à nouveau être dans nos pensées et nos actes. De même les consignes de respect de non-brûlage et les mesures de sécurité pour les barbecues. Les enfants, qui ont pris goût aux ballades dans la Clape, se doivent aussi d'être alertés sur les dangers inhérents à notre massif boisé. L'école et l'ALSH permettent de les sensibiliser mais c'est aussi le rôle des parents.

MIEUX VIVRE ENSEMBLE



Notre communauté est constituée de familles qui vivent les unes à côtés des autres.

Cela implique pour chacun d'entre nous de se plier à certaines règles (souvent de bon sens) qui permettent à chacun de profiter de son espace sans gêner son voisin. Le respect de ces règles est le garant du « Mieux vivre ensemble » auquel aspire la grande majorité de nos concitoyens. C'est aussi une façon de réduire les « conflits de voisinage » et toutes les rancœurs qui les accompagnent.

Nous nous efforcerons, lors de chaque parution de ce bulletin, de rappeler plus précisément une de ces règles.

L'ÉLAGAGE DES ARBRES MITOYENS

Affaire suivie par G Lacombe, A Navarro et A Arquié

Entre voisins : les arbres de plus de 2 m de hauteur doivent être plantés à 2 m au moins de la mitoyenneté. Les plantations de moins de 2 m doivent être effectuées à au moins 0,50 m de la limite séparative. Tout propriétaire doit couper les branches qui dépassent de cette limite et avancent sur le terrain voisin. Ce dernier n'a pas le droit d'élaguer les branches lui-même. Il a en revanche la faculté d'exiger que cet élagage soit effectué même si le dépassement des branches a été toléré pendant plus de 30 ans. En revanche, le voisin peut couper les racines, brindilles et ronces qui empiètent sur son terrain. Le voisin n'a pas le droit de cueillir les fruits même si les branches surplombent son terrain. Cependant, les fruits tombés à terre sur son terrain lui appartiennent.

Pour le domaine public en plus des règles ci-avant, les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).



OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC

Affaire suivie par R. Lienard

Les animaux domestiques doivent être surveillés afin de limiter les divagations et ne pas être « lâchés » seuls à l'extérieur pour leurs besoins. Le stationnement et la vitesse sont réglementés dans le village, beaucoup trop de manquements sont constatés notamment lorsque le service de la police municipale est terminé. Le simple respect des règles peut éviter que la charge financière d'une augmentation d'effectifs ou d'heures de présence ne pèsent sur les épaules de chacun !!!

ACTIVITÉS

Sous réserve d'un durcissement des consignes sanitaires, les activités suivantes sont programmées

Avril

- du 12 au 16 avril : Semaine campagnarde avec le marché de plein vent est ANNULÉE
- 16 avril : Carnaval des écoles (en toute intimité) ANNULÉ pour cause de fermeture des écoles

Mai

- 8 mai : Cérémonie en mémoire de la victoire de 1945. Remise de médailles.
- 15 mai : Fête du Romarin avec soirée théâtre
- 23 mai : Vide grenier du FCA

Juin

- 4 juin : Le Clapahut
- 6 juin : Rallye des vadrouilleurs (sous réserve)
- 10 juin : Repas du rugby
- 13 juin : Ronde des vins de la Clape
- 14 juin au 4 juillet : Open de tennis
- 20 juin : 1er tour des élections régionales et départementales
- 27 juin : 2ème tour des élections

Juillet

- 12 au 16 juillet : Stage de foot fondation du Réal de Madrid
- 14 juillet : Fête nationale, Grillade des Donneurs de sang
- 15 juillet : La Tempora
- 24 juillet : Matinée Gourmande
- 30, 31 juillet et 1er août Fête du village et campement médiéval

CITYALL
DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE
DE VOTRE VILLE

La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

- Alertes notification
- Actualités
- Événements
- Travaux

Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone !

Téléchargez gratuitement **CityAll** puis sélectionnez votre ville

Disponible sur App Store Google Play

LA PAROLE AU GROUPE ARMISSAN AUTREMENT :

Un an déjà que vos suffrages ont fait de nous des élu.e.s au conseil municipal.

Un an déjà où, jour après jour, nous nous efforçons d'être dignes de la confiance que vous nous avez témoignée.

2021 semble s'acheminer vers une multitude d'études «tous azimuts»: la Cardine, la Mayral, l'avenue de Narbonne, de la Méditerranée, la rue du commerce, les Aspres et Combe Louvière. N'aurait-il pas été plus approprié d'envisager une étude globale répondant aux besoins réels et réfléchis de notre village plutôt que cette abondance d'analyses, d'enquêtes... au coût démesuré pour ne pas dire exorbitant. Absences d'anticipation, erreurs d'évaluation, défauts de concertation,...demain nous le dira ...

Mais pourquoi attendre demain ?

Certes, les informations concernant certains sujets sont quelque peu «frileuses» mais nous sommes là pour les réchauffer. Avec vous, mettons-nous, dès à présent, à l'ouvrage, avec énergie, vigilance, rigueur, constance, détermination afin qu'une fois cette pandémie vaincue, Armissan retrouve un juste équilibre en toutes choses et une qualité de vie tant attendue.

Dans l'attente de vous rencontrer, prenez bien soin de vous.